

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Déchèterie Prof. La-Plaine-sur-Mer sur la commune principale de l'AIOT ZA de la Genière 44770 LA PLAINE SUR MER.

La référence de votre dossier est A-4-6PHCWK7PA et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 04/04/2024 à 15h54 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **79790951200015**

Organisme : **ACCOMPAGNEMENT CONSEIL ET TERRITOIRE**

Nom : **DROUES**

Prénom : **FREDERIC PHILIPPE MICHEL**

Fonction : **GERANT**

Adresse électronique : **m.lelivec@accter.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 240365818**

Personne morale

N° SIRET **98773579200010**

Raison sociale **SECOND LIFE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

SAINT-LEGER-LES-VIGNES

44710 ST LEGER LES VIGNES

Signataire

Nom : **LOIRAND**

Prénom : **Fabien**

Qualité : **Président de la société SECOND LIFE**

Adresse électronique : **Fabien@fl-construction.fr**

Téléphone portable : **+(33) 608732510**

Référent

Nom : **LOIRAND**

Prénom : **Fabien**

Fonction : **Président de la société SECOND LIFE**

Adresse électronique : **Fabien@fl-construction.fr**

Téléphone portable : **+(33) 608732510**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **Fabien@fl-construction.fr**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Déchèterie Prof. La-Plaine-sur-Mer**

Description des activités :

La société SECOND LIFE souhaite créer une déchèterie professionnelle avec une plateforme de transit de déchets non dangereux sur l'ancienne déchèterie municipale de la zone d'activité la Genière sur la commune de la Plaine-sur-Mer (44). Le terrain d'environ un demi hectare (parcelles B456, B485 et B502) classé UE par le PLU 2023 de la commune dispose déjà de certains équipements pour le projet : - Un quai pour les bennes ; - Une clôture entourant le site ; - Un accès dimensionné pour les poids lourds. La déchèterie professionnelle pourra accueillir les déchets suivants : - Les déchets non dangereux (bois, métaux, carton, papier, plâtre, verre, plastique, film, inerte, déchet vert et DIB en mélange) ; - Les déchets dangereux, les DEEE et l'amiante liée ; Un pont bascule, des bureaux et un bassin seront créés sur le site. Un registre des entrées et sorties du site sera tenu. La plateforme disposera également d'une installation de production de béton prêt à l'emploi dont la capacité de malaxage est inférieure au seuil de déclaration (< 3m³).

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

ZA de la Genière

44770 LA PLAINE SUR MER

X : 310979

Y : 6684138

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2710	2710-1-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Quantité susceptible d'être présente 6.9 t	DC	
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 295 m3	DC	
2713	2713-2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux Transit, regroupement ou tri de déchets non	Surface de transit 900 m2	D	

2714	2714-2	dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois Transit,	Volume susceptible d'être présent 900 m3	D
2716	2716-2	regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	Volume susceptible d'être présent 900 m3	DC

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **150**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les seules eaux présentes sur le site sont les eaux de ruissellement dues aux précipitations. Elles seront collectées de manière gravitaire et dirigées vers un bassin de rétention d'environ 120 m³. Ce bassin sera entretenu et curé selon la réglementation en vigueur.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Des émissions de poussières et de gaz d'échappement seront émises avec la circulation des engins et poids lourds sur le site. Au besoin les voies de circulation seront arrosées. Le matériel utilisé sera conforme aux réglementations en vigueur et leur entretien sera réalisé périodiquement par un service de maintenance externalisé.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

.

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets pouvant être éventuellement produits sur l'installation sont : - Des déchets Industriels Banals (DIB), - Des déchets souillés lors de déversement accidentel. Les quantités de déchets produits seront faibles et pourront être gérées en interne sur le site. Elles rejoindront les différentes filières de traitement et de valorisation conformément à la réglementation en vigueur. Chaque envoi de déchets dangereux fera l'objet d'un enregistrement du BSD sur la plateforme TRACKDECHET.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Une borne incendie se trouve à moins de 50 m du projet. Elle est localisée sur le plan d'ensemble. Les engins de véhicules seront tous équipés d'un extincteur et d'un kit antipollution en cas de déversement accidentel. Le personnel intervenant sur ce site sera formé à la manipulation d'extincteur et à celui du kit antipollution. Ce personnel aura été sensibilisé à la consigne sécurité relative au risque incendie.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

2024_04_02_MandatDepot.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

2024_02_PlanSituationCadastre_PSM.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

2024_03_PlanMasse_PSM.pdf